



DECISION DU MAIRE

N° DEC202401-001 - Avenant n°1 - Lot 2- Marché de travaux de la construction de la halle

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

Vu la décision DEC202306-003 du 7 juillet 2023

DECIDE

Article 1 -:

LOT 2 marché initial	205 721.75€HT soit 246 866.10€TTC
Avenant n°1	3 576.59€HT soit 4 291.91€TTC
LOT 2 + Avenant	209 298.34€HT soit 251 158.01€TTC

ARTICLE 2 -.

La dépense est inscrite au budget 2024 sur l'opération 2204 Construction d'une Halle

Article 3 -

Le marché de travaux s'élève à 428 705.73 HT soit 514 446.88€TTC

Signé le 23/01/24




Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »